

ÉCO du N° 47 TRI

SEPTEMBRE 2022



EDITO

“ Cette rentrée de septembre est marquée par la hausse significative des taxes et coûts de fonctionnement supportés par le Syndicat impactant inévitablement votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ainsi que nous l'annonçons depuis mai dernier. Soyez assurés que **nous faisons le maximum pour en limiter les conséquences** et que le Syndicat travaille ardemment à la mise en place de solutions d'élimination des déchets moins dépendantes des aléas fiscaux, sanitaires ou économiques : compostage partagé des biodéchets, aide à l'acquisition de composteurs individuels, ramassage des cartons des commerçants, projets de récupération massive et transformation des biodéchets, pour en limiter la destruction ultime...

Nos projets s'appuient également sur le civisme de chacun des usagers de nos services, en particulier sur la bonne mise en application des consignes de tri. En centre de tri, le taux de refus des emballages collectés en colonnes de tri a diminué de près de 7 points depuis 2020. **Il est aujourd'hui de 18.93%, et en constante diminution.**

Merci à tous pour vos efforts qui témoignent votre engagement citoyen pour notre territoire. ”

Eric Martellière
Président du SMIEEOM Val de Cher

Tri et recyclage des déchets

Hausse de la TEOM

Sensibilisation et prévention déchets

Collecte de cartons et composteurs partagés

Nouvelle déchèterie à Contres en 2023



CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !



TRIER SES DÉCHETS

UN GESTE DU QUOTIDIEN À LA MAISON COMME AU TRAVAIL

LA SÉPARATION DES MATIÈRES, INDISPENSABLE AU RECYCLAGE

Pour recycler, il faut pouvoir séparer les composants du produit, les isoler et éviter tout risque de contamination entre chaque matériau, pour préserver les qualités propres à chaque matière. On peut alors recréer une nouvelle matière qui gardera toutes les propriétés de la matière première vierge.

C'est pourquoi trier ses déchets est la première étape du recyclage, poursuivie en centre de tri pour affiner la matière propre au recyclage.

Il est donc indispensable de bien trier pour mieux recycler :

- ➔ Tous les emballages (plastiques, cartonnets, petits cartons, métal) en **colonne jaune**.
- ➔ Les papiers, et uniquement les papiers, en **colonne bleue**.
- ➔ Le verre en **colonne verte**.

HALTE AUX NUISANCES SONORES !

Afin de respecter la tranquillité des habitants voisins des Eco-points, nous recommandons aux usagers d'effectuer leurs dépôts de recyclables en journée, et **jamais après 21h**. Merci à tous pour votre civisme.



les emballages recyclables



Emballages plastiques & barquettes polystyrènes



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Cartonnets & petits cartons

le verre



Bouteilles, pots et bouteilles

les papiers



Papiers, prospectus, magazines, etc.



Pour tout dépôt de contenants :

- les vider et les racler
- ne pas les imbriquer les uns dans les autres
- aplatir les emballages dans le sens de la longueur



En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :

- Informez-vous sur www.smieeom.fr
- Appelez au **02 54 75 76 66**
- Renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie

POUR MIEUX TRIER !

Sacs de pré-tri, étiquettes stop-pub et guides sont à votre disposition en mairie ou au Smieeom. Demandez-les ! Tous nos guides sont téléchargeables sur notre site.

Nouveau look ! Notre site a fait peau neuve. Visitez-le sans tarder : www.smieeom.fr !



HAUSSE DE LA TEOM

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le financement des services du SMIEEOM provient à 80 % de la TEOM : inchangé depuis 2016, son taux passe à 14% cette année, en raison des **fortes augmentations de taxes et de coûts** supportés par le syndicat. Pour connaître le montant de votre prochaine TEOM, il vous faut appliquer le taux de 14% à votre base fiscale 2022.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2021, le fonctionnement des différents services proposés par le Smieeom représente un coût de **117,59 € par habitant**.

Exemple de calcul :

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS							
Taxes foncières 2021	Commune	Syndicat de communes	Inter. communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	44,26 %	%	0,682 %	%	%	0,649 %	
Taux 2021	44,26 %	%	0,856 %	%	%	0,936 %	
Adresse	12 RUE DES FLEURS						
Base	1355		1355		1355	1355	
Cotisation	600		12		163	13	788
Cotisation totale							

En 2021, le taux de TEOM étant de 12 %, on applique le taux de TEOM 2021 à la base fiscale : **1355 x 12 %, soit 163 €**

En 2022, la base fiscale est réévaluée de +3,4 % en moyenne par le Gouvernement.



La TEOM 2022 sera donc de $(1355 \times 1,034) \times 14 \%$ soit **196,15 €**
C'est-à-dire **+ 33,15 € par rapport à 2021**.

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION DÉCHETS : BILAN ET PROJETS

Durant l'année scolaire 2021/2022, le Smieeom aura rencontré près de 6900 enfants, à travers :



- 176** interventions dans les écoles ou dans les centres de loisirs,
- 19** séances de théâtre dans les salles des fêtes des communes du territoire,
- 13** opérations propreté pour le ramassage des déchets dans la nature,
- 6** visites de la déchèterie de Noyers.

Le programme des animations et interventions 2022/23 sera proposé courant septembre, aux enseignants des écoles et animateurs des centres de loisirs.

Plus d'infos sur : www.smieeom.fr

A VOS AGENDAS



- SAMEDI 8 OCTOBRE**
à Fresnes :
Repair Café
Réparer des objets abîmés, avec l'aide d'experts bénévoles.
- DIMANCHE 20 NOVEMBRE**
à Couddes :
SERD 2022
Animations et conférence à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, consacrée au textile.

Plus d'informations : www.smieeom.fr



NOUVEAU !

Le Smieeom expérimente :

- la mise en place de **composteurs partagés**, à la disposition d'habitants volontaires à Sassay, Seigy, Saint-Aignan et Thenay. Des réunions de préparation ont eu lieu pour chacune de ces communes pilotes, accompagnées par le syndicat. Ce seront **environ de 8 à 10 tonnes de biodéchets** ainsi détournés des bacs OMR.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Composter ses déchets détourne et diminue de **30 %** le contenu de la poubelle OMR.

- la collecte des **cartons des commerçants**, au Controis-en-Sologne, Montrichard Val de Cher et Selles-sur-Cher, dans les pas de Saint-Aignan, qui propose ce service depuis plusieurs années déjà. **L'organisation de la collecte des cartons est assurée par les communes, le traitement par le syndicat.**

BADGES EN DÉCHÈTERIES

Tout usager des déchèteries du SMIEEOM Val de Cher, particulier comme professionnel, doit présenter sa carte d'accès, gratuite et valable dans toutes les déchèteries du syndicat. Cette carte est remise par l'agent d'accueil, sur justificatifs.

A chaque type d'usager sa couleur de carte !

- ➔ **carte d'accès verte** pour les particuliers.
- ➔ **carte d'accès jaune** pour les professionnels ou les collectivités.

Plus d'infos sur www.smieeom.fr



0 800 350 103

UN NUMÉRO UNIQUE POUR LA GESTION DE VOTRE BAC GRIS !

- ➔ Emménagement / déménagement
- ➔ Changement de volume de bac
- ➔ Vol ou disparition de votre bac
- ➔ Réparation du bac

RAPPEL

COLLECTES EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Les collectes sont assurées normalement, à l'exception des **1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre** : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.



UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE

À CONTRES - LE CONTROIS-EN-SOLOGNE EN 2023

La construction d'une nouvelle déchèterie verra le jour début 2023 au lieu-dit La Bernardière. Composée de 12 quais, elle sera plus ergonomique, plus moderne et de plus grande capacité que



Réalisation de Pardies (64)

l'actuelle déchèterie du bd de l'Industrie, vouée à disparaître.

Cette déchèterie reposera sur une structure composée de modules béton assemblés sur site, système innovant et pragmatique :

- ➔ **100 % dessus** : un quai en hauteur parfaitement sécurisé, pour le dépôt des déchets dans les bennes,
- ➔ **100 % dessous** : un espace sous quai couvert et imperméable de plain-pied, permettant une évolution selon les besoins d'exploitation à venir.

DÉCHÈTERIES

FONCTIONNEMENT

- ➔ Respect des mesures sanitaires du moment
- ➔ Présence d'enfants sur le site déconseillée
- ➔ **NOUVEAU** : présenter sa carte d'accès SMIEEOM à l'entrée du site

DÉPÔT DE PNEUS

- ➔ Autorisé sur le site de Billy pour les particuliers uniquement
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agrées

RAPPEL

Le dépôt en déchèterie est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire, à raison de 1m³ par jour et par benne de déchets, de 2m³ par jour pour les déchets verts. Il est payant pour les professionnels.



MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

(Billy / Contres - Le Controis-en-Sologne / Montrichard Val de Cher / Noyers-sur-Cher)



Été : du 1^{er} avril au 30 septembre



Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Mardi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h	❄️ fermée	
Mercredi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Judi	☀️ 9h30 - 12h	fermée	❄️ 10h - 12h	fermée
Vendredi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Samedi	☀️ 9h30 - 12h	14h - 18h	❄️ 10h - 12h	14h - 17h
Dimanche & jours fériés	☀️ ❄️ fermée			

RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur www.smieeom.fr



SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY
Tél. : 02 54 75 76 66
info@smieeom.fr

